



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

## DELIBERATION

### SEANCE DU CCAS DU 2 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 mars 2022, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 15 février 2022

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Anne DAVID, Marie-Paule TIFFAULT, Alain PEAN, Geneviève CHARLOT, Frédérique LEDOUX.

**Etaient représentés :** Michelle VAUCELLE (Pouvoir à Paulette POUPIN), Sylvie GIRARD (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés :** Céline VRILLAC.

**Secrétaire de séance :** Paulette POUPIN

\*\*\*\*\*

#### 2022-01- VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – CCAS

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Sur le plan de la conformité des opérations, il est constaté que le montant des titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés au titre de l'exercice 2021 est strictement identique au compte administratif 2021 de la Commune. Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2021.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation.

Avant la séance de débat puis de vote du compte administratif, le conseil d'administration élit Mme Geneviève CHARLOT présidente de séance. Le Président, Dominique CHAINE, s'est retiré au moment du vote.

\*\*\*\*

**CONSIDERANT** la présentation du compte de gestion pour l'année 2021 ;

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

AR PREFECTURE

086-268603073-20220302-CCAS2022\_01-DE

Regu le 04/03/2022

CCAS – 2 mars 2022 – Salle de réunion – Mairie de Thuré

**CONSIDERANT** la présentation du compte administratif pour l'année 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **ADOpte** le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

#### Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Prévues : 14 542.00	Prévues : 14 542.00
Réalisées : 11 637.87	Réalisées : 12 569.52

#### Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	+ 931.65
Résultat global :	+ 931.65

*M. le Président s'est retiré au moment du vote*

<b>Votants</b>	<b>9</b>
<b>Pour</b>	9
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil d'administration du CCAS de Thuré  
Fait à Thuré le

**03 MARS 2022**

Le Président,  
Dominique CHAINE



AR PREFECTURE

086-260603073-20220302-CCAS2022\_01-DE  
Regu le 04/03/2022

CCAS - 2 mars 2022 - Salle de réunion - Mairie de Thuré